

Monsieur Bertrand De Monval
20 rue Joseph Pene
92700 COLOMBES

Paris, le 4 avril 2013

Dissolution par anticipation du FCPI NextStage Entreprises 2004

Code Isin : FR0010093955

Monsieur,

En 2004, vous avez souscrit au fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) NEXTSTAGE ENTREPRISES 2004 et nous vous remercions de votre fidélité.

Ce fonds se rapproche de son terme et deux PME non cotées restent encore en portefeuille :
Alyotech : société spécialisée dans le conseil en technologie,
JDS Invest (Botanica) : société spécialisée dans l'aménagement, l'entretien et la gestion des ressources en eau d'espaces verts et de terrains de sport.

Ces deux PME représentaient, au 31 décembre 2012, 7,9% des actifs du Fonds.

A titre d'information, la dernière valeur liquidative de la part A (du 31/12/2012) était de 76,47€.

Alors que la durée de vie maximale de ce fonds est de 8 ans prorogable deux fois 1 an à compter de la constitution du fonds le 1^{er} décembre 2004, nous avons décidé de procéder à l'entrée en liquidation du fonds, et **d'effectuer dès maintenant un premier remboursement, pour que vous puissiez d'ores et déjà bénéficier des liquidités disponibles**. Ainsi, nous avons fixé la date d'entrée en liquidation de ce fonds au 10 avril 2013.

Une fois ce remboursement effectué, notre objectif sera le suivant :

Céder les participations que le fonds détient au sein d'Alyotech et de JD Invest (Botanica) afin de vous distribuer les fruits des futures cessions, de manière à ce que le Fonds soit totalement liquidé au 1^{er} décembre 2014.

Cette dissolution anticipée aura les conséquences suivantes :

- 70% de votre investissement initial (hors droits d'entrée) vous sera versé avant la fin du mois d'avril 2013, sans attendre la cession d'Alyotech et de JDS Invest (Botanica);
- dans le but de préserver la valeur finale du fonds, NextStage a décidé d'arrêter de prélever ses frais de gestion, et nos partenaires – valorisateur comptable, commissaires aux comptes et dépositaire – ont accepté de participer à cette démarche en diminuant leurs honoraires d'environ 50%;
- afin d'assurer un traitement égalitaire des souscripteurs, les rachats de parts seront bloqués pendant la période de liquidation, et ceci conformément au Règlement du Fonds ;
- une fois Alyotech et JDS Invest (Botanica) cédées, le produit de cession et le solde des liquidités vous seront reversés, clôturant ainsi définitivement la vie du fonds.
- à la clôture de la liquidation, un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du FCPI NEXTSTAGE ENTREPRISES 2004 sur les conditions de la liquidation ainsi que sur les opérations intervenues depuis la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera mis à votre disposition au siège social de la société de gestion et sera accessible sur simple demande.

L'établissement bancaire qui détient votre compte-titres ou, pour les porteurs de parts en nominatif pur, notre dépositaire la Société Générale, se chargera de vous verser le produit de cette distribution.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des prochaines étapes de cette liquidation, notamment au travers de notre lettre d'information et restons naturellement à votre disposition pour répondre à vos questions ou demandes de précisions.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.



Grégoire SENTILHES
Président